

CONTRATS DE SERVICES

Roulez l'esprit tranquille



PEUGEOT CONTRATS DE SERVICES

Une gamme de contrats pour s'adapter au plus près à votre vie d'automobiliste.

SÉRÉNITÉ UTILISATEUR

- Des contrats flexibles adaptés à vos besoins réels : contenu, durée, kilométrage.
- Une reconnaissance immédiate de votre véhicule dans tout le Réseau PEUGEOT sur présentation de votre Certificat d'Immatriculation.

MAÎTRISE FINANCIÈRE

Un budget contrôlé : une mensualité fixe, sans coûts supplémentaires, en fonction de votre contrat et des prestations choisies.

EXPERTISE MÉCANIQUE

La garantie de l'expertise PEUGEOT avec l'assurance d'un entretien conforme aux préconisations Constructeur⁽¹⁾.

FACILITÉ DE REVENTE

Vous optimisez ainsi les conditions de revente ou de reprise de votre Peugeot. En cas de revente avant l'échéance, votre contrat est cessible au nouveau propriétaire⁽²⁾.

(1) Si entretien inclus dans le contrat souscrit.

(2) Exclusivement pour les contrats souscrits au comptant.

CONTRATS DE SERVICES

LES PRINCIPALES PRESTATIONS

EXTENSION DE GARANTIE

Une solution simple qui prend le relais de la garantie contractuelle PEUGEOT, des prestations d'assistance disponibles dans de nombreux pays d'Europe⁽³⁾.

La prise en charge, pièces et main-d'œuvre, des défaillances mécaniques, électriques ou électroniques au-delà de la période de garantie contractuelle.

ASSISTANCE ROUTIÈRE

Dépannage - remorquage, véhicule de remplacement, hébergement et/ou poursuite du voyage.

EXTENSION DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

Exemples de pièces couvertes : boîte de vitesses, boîtiers électroniques, culasse/joint de culasse, échappement/catalyseur, équipements électriques/faisceau, maître cylindre/réservoir, moteur/système d'injection, pompe à eau, système de réfrigération, turbocompresseur⁽⁴⁾...



ENTRETIEN & ASSISTANCE

Un contrat pour maîtriser parfaitement les coûts d'entretien⁽⁵⁾ de votre voiture et pour maintenir son fonctionnement optimal.

La prise en charge des opérations liées au plan d'entretien de votre véhicule tel que préconisé par PEUGEOT.

ASSISTANCE ROUTIÈRE

ENTRETIEN PÉRIODIQUE

Selon le plan d'entretien constructeur.
Pièces : filtres, courroies accessoires, bougies...
Ingrédients : huile, liquide de frein, complément lave-glace...



GARANTIE & ENTRETIEN

L'addition des prestations offertes par le contrat Extension de Garantie et le contrat Entretien & Assistance.

Vous profitez des avantages de l'Extension de Garantie, de l'Entretien et de l'Assistance PEUGEOT, pour couvrir les risques de pannes et anticiper les coûts liés à la vie de votre véhicule.

ASSISTANCE ROUTIÈRE

EXTENSION DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

ENTRETIEN PÉRIODIQUE



CONTRAT PRIVILÈGE

Une couverture complète pour vous simplifier la vie : Extension de Garantie, Entretien, remplacement des pièces d'usure et Contrôle Technique⁽⁶⁾ ainsi que le **prêt d'un véhicule de remplacement** lors des opérations d'entretien.

Comprend les prestations du contrat Extension de Garantie et Entretien auxquelles s'ajoute : **le remplacement des pièces d'usure** (ex : plaquettes de frein...).

ASSISTANCE ROUTIÈRE

EXTENSION DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

ENTRETIEN PÉRIODIQUE

PIÈCES D'USURE & CONTRÔLE TECHNIQUE⁽⁶⁾

Exemples de prise en charge des opérations de remplacement des pièces d'usure : amortisseurs, balais essuie-glace⁽⁷⁾, batterie⁽⁸⁾, lampes et ampoules, liquide de refroidissement, plaquettes/disques AV et AR/tambours de frein...



Peugeot Assistance est incluse dans tous les Contrats de Services Peugeot

Reportez-vous aux conditions générales disponibles dans votre Point de Vente pour plus de détails.

(3) Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Espagne, France, Hongrie, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie et Suisse. (4) Ne sont notamment pas pris en charge : la carrosserie, les garnitures, la peinture, les recherches de bruits éventuels, les bris de vitre, les organes modifiés ou ajoutés, l'équilibrage des roues (liste non exhaustive). (5) Le contenu et la fréquence des révisions varient en fonction de l'usage que vous faites de votre véhicule, mais également de son kilométrage et de son âge. (6) Selon la durée du contrat. (7) Pour les balais essuie-glace, dans la limite d'un jeu maximum par an. (8) Véhicules thermiques. Création CAFÉ(!)NE - AUTOMOBILES PEUGEOT - 552 144 503 R.C.S. Versailles - EE/FRA/PS/MCO/MKT/SC - 12/2021 - Crédits Photos : Peugeot.